

**Fourniture et livraison de combustible bois**

---

**Date et heure limites de remise des offres : le 15 juin 2026 à 12 h 00**

Dossier de consultation des entreprises

**Règlement de consultation**

---

# 1. TABLE DES MATIERES

---

|                                                                                                                              |   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....                                                                                  | 3 |
| 1 OBJET DE LA CONSULTATION .....                                                                                             | 3 |
| 2 MODALITÉS DE CONSULTATION.....                                                                                             | 3 |
| 2.1 Type de consultation .....                                                                                               | 3 |
| 2.2 Lots - Tranches.....                                                                                                     | 3 |
| 2.3 Technique d'achat .....                                                                                                  | 3 |
| 2.4 Variantes - Options.....                                                                                                 | 3 |
| 2.5 Considérations environnementales.....                                                                                    | 4 |
| 2.6 Durée de validité des offres.....                                                                                        | 4 |
| 2.7 Modifications du marché en cours d'exécution.....                                                                        | 4 |
| 3 PUBLICATION.....                                                                                                           | 4 |
| 4 DURÉE DU MARCHÉ .....                                                                                                      | 4 |
| 5 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE).....                                                                         | 4 |
| 5.1 Composition du dossier de consultation .....                                                                             | 4 |
| 5.2 Retrait du dossier de consultation.....                                                                                  | 5 |
| 5.3 Modification de détail au dossier de consultation.....                                                                   | 5 |
| 5.4 Visite de site .....                                                                                                     | 5 |
| 6 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....                                                                          | 5 |
| 6.1 Présentation de la candidature.....                                                                                      | 5 |
| 6.2 Présentation de l'offre.....                                                                                             | 5 |
| 6.3 Langue de rédaction des propositions.....                                                                                | 6 |
| 6.4 Unité monétaire .....                                                                                                    | 6 |
| 7 MODALITÉS DE REMISE DES PLIS.....                                                                                          | 6 |
| 8 EXAMEN DES CANDIDATURES .....                                                                                              | 6 |
| 9 JUGEMENT DES OFFRES .....                                                                                                  | 7 |
| 9.1 Pour le LOT 1 : fourniture et livraison de plaquettes bois-décheté d'origine forestière, bocagère et agricole            |   |
| 9.1.1 Critère quantitatif financier : Prix des prestations .....                                                             | 7 |
| 9.1.2 Critère qualitatif : Valeur technique des prestations.....                                                             | 7 |
| 9.1.3 Critère qualitatif : Performance en matière de gestion durable (conditions de production et de commercialisation)..... | 7 |
| 9.2 Pour le LOT 2 : fourniture et livraison de bois type granulé .....                                                       | 8 |
| 9.2.1 Critère quantitatif financier : Prix des prestations.....                                                              | 8 |
| 9.2.2 Critère qualitatif : Valeur technique des prestations.....                                                             | 8 |
| 9.3 Note finale pour la sélection.....                                                                                       | 8 |
| 9.4 Suites données à la consultation .....                                                                                   | 9 |
| 10 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....                                                                                      | 9 |
| 11 CONTENTIEUX.....                                                                                                          | 9 |

## NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

---

Communauté de Communes du Pays de Lumbres  
1 chemin du Pressart  
62 380 LUMBRES

Responsable du marché : Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

### 1 OBJET DE LA CONSULTATION

---

Le présent accord-cadre porte sur la fourniture et la livraison de combustibles bois de type :

- Plaquettes bois-décheté d'origine forestière, bocagère et agricole pour la chaufferie du centre aquatique intercommunal l'AA piscine située avenue Bernard Chochoy à Lumbres.
- Granulés pour la chaufferie du siège de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres situé au 1 chemin du Pressart à Lumbres

### 2 MODALITÉS DE CONSULTATION

---

#### 2.1 Type de consultation

Cet accord cadre est passé selon la procédure adaptée en application des articles R.2124-1 et R.2323-4 du code de la commande publique.

Les candidats peuvent librement répondre aux deux lots ou un seul des deux lots.

#### 2.2 Lots - Tranches

Ce marché comporte deux lots :

| Intitulé des lots                                                                                                                                                             | Montant maximum<br>Sur la durée totale du marché |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Lot n°1</b> : Fourniture et livraison de plaquettes bois-énergie pour la chaufferie du centre aquatique intercommunal l'AA piscine située avenue Bernard Chochoy à Lumbres | 140 000 € HT                                     |
| <b>Lot n°2</b> : Fourniture et livraison de granulés pour la chaufferie du siège de la CCPL à Lumbres                                                                         | 30 000 € HT                                      |

#### 2.3 Technique d'achat

Le présent accord-cadre est multi-attributaire sans minimum et avec un maximum en valeur de 140 000 € HT pour le lot 1 et 30 000 € HT pour le lot 2 sur toute sa durée (reconductions comprises).

Le nombre maximum de titulaires par lot est fixé à deux et l'attribution des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable des titulaires selon la technique à tour de rôle qui consiste à faire appel alternativement aux titulaires classés premier et second. Le 1<sup>er</sup> bon de commande sera délivré au candidat classé premier.

Les modalités de sollicitation des titulaires sont explicitées à l'article 4.1 du CCAP.

Les bons de commande, qui seront émis au fur et à mesure des besoins, en application de l'article R.2162-2 seront notifiés par le pouvoir adjudicateur par message électronique.

#### 2.4 Variantes - Options

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 2.5 Considérations environnementales

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres étant engagé dans une démarche de service public écoresponsable, il est demandé que le combustible fourni soit issu :

- De forêt ou exploitation forestière, de bocage, de haies agricoles engagées dans un processus de développement durable avec des cycles d'exploitation et des modes d'exploitation cohérents avec une gestion durable de la ressource (régénération, pérennisation),
- D'un circuit d'approvisionnement optimisé.

## 2.6 Durée de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## 2.7 Modifications du marché en cours d'exécution

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du code de la commande publique, le marché pourrait être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées.

## 3 PUBLICATION

---

Site Internet de la CCPL

Site profil d'acheteur (plateforme CDG62).

BOAMP

## 4 DURÉE DU MARCHÉ

---

Le présent marché est conclu pour une durée de 1 an à partir de sa date de notification.

Il est reconductible trois (3) fois par période d'un an.

La reconduction se fera de manière tacite.

En cas de non-reconduction, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres transmet sa décision au titulaire par courriel avec accusé de réception au plus tard un mois avant la fin de la validité du marché. La décision de non-reconduction n'est assortie d'aucune indemnité pour le titulaire.

## 5 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

---

### 5.1 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- 📄 le présent règlement de consultation (RC) et son annexe ;
- 📄 un modèle d'Acte d'Engagement ;
- 📄 l'annexe financière : bordereau des prix ;
- 📄 le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- 📄 le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- 📄 le cadre de réponse technique ;
- 📄 la lettre de candidature (DC1) ;
- 📄 la déclaration du candidat (DC2).

## 5.2 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site internet de la plateforme des marchés publics : <https://www.cdg62.fr/couverture-sociale-marches-publics/marches-publics/plateforme-marches-publics>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, les candidats sont invités à enregistrer leurs coordonnées sur le profil d'acheteur afin de pouvoir être informés d'éventuelles modifications apportées au dossier de consultation ou de réponses apportées à des questions posées par d'autres candidats.

## 5.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## 5.4 Visite de site

La visite du ou des sites est obligatoire pour candidater au présent marché. Elle permettra aux entreprises de prendre connaissance des équipements et des contraintes d'accès pouvant impacter la prestation à réaliser et les moyens à prévoir.

La visite pourra avoir lieu au plus tard 8 jours calendaires avant la remise des offres. Le candidat sollicitera un créneau de visite auprès d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage qui lui délivrera une attestation de visite à l'issue de celle-ci.

# 6 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

---

## 6.1 Présentation de la candidature

Un candidat qui souhaite répondre aux deux lots, ne fournira qu'un seul dossier de candidature tout en veillant à fournir les renseignements adaptés et distinctement présentés pour chacun des lots. En cas de présentation indistincte, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres se réserve la possibilité de déclarer l'offre inappropriée et par conséquent d'écarter l'offre de la procédure.

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur candidature :

- 📄 **une lettre de candidature** (formulaire DC1 ou équivalent), reprenant l'ensemble des éléments demandés et comportant les déclarations sur l'honneur relatives aux interdictions de soumissionner telles que mentionnées aux articles R.2143-3 et suivant du code de la commande publique ; <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>
- 📄 **des renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle, technique et financière du candidat** (formulaire DC2 ou équivalent) : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>
  - Le chiffre d'affaires global, ainsi que la part du chiffre d'affaires consacré aux prestations objet du marché, des trois derniers exercices disponibles,
  - Une liste de références pour des prestations réalisées au cours des 3 dernières années.

En cas de groupement ou de sous-traitance, les candidats devront fournir pour chaque sous-traitant ou cotraitant les mêmes documents exigés aux candidats par le pouvoir adjudicateur.

## 6.2 Présentation de l'offre

Les candidats devront produire les éléments suivants à l'appui de leur offre :

- 📄 **L'acte d'engagement (AE)**
- 📄 **L'annexe financière** (bordereau des prix) dûment complétée propre à chaque lot.

 **Le cadre de réponse technique** détaillant pour chaque lot :

- une présentation synthétique de l'entreprise, de ses moyens humains et matériels et de ses principales références,
- la nature et les caractéristiques du combustible (certifications, labels éventuels),
- les conditions et délais de livraisons,
- les garanties du fournisseur,
- le volume de stock de sécurité de l'entreprise,
- le mode de production du combustible et son circuit d'approvisionnement (certifications, labels éventuels),
- Toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.

**Les candidats ne sont pas contraints à fournir obligatoirement le cadre de réponse technique, ils peuvent transmettre leur offre technique avec un document dont la forme est libre, propre à l'entreprise.**

### 6.3 Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

### 6.4 Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

## 7 MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

---

La date limite de réception des offres est fixée le **15 juin 2026 à 12h00**

Les candidats doivent transmettre leur pli (comportant la candidature et l'offre) par un dépôt unique sur la plateforme des achats du CDG 62. Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plateforme <https://www.cdg62.fr/couverture-sociale-marches-publics/marches-publics/plateforme-marches-publics>

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus avant la date et l'heure limites de remise des offres. Les plis qui sont reçus ou remis après sont rejetés.

**Attention !** Il est recommandé aux candidats de débiter le téléchargement de leurs pièces plusieurs heures avant l'expiration des dates et heures limite de remise des offres, afin d'éviter que le téléchargement ne se termine après les délais impartis.

## 8 EXAMEN DES CANDIDATURES

---

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander à tous les candidats concernés, dans un délai approprié, de compléter leur dossier de candidature, s'il s'avère que ce dernier fait apparaître des pièces absentes ou incomplètes. Le pouvoir adjudicateur peut donc ne pas faire usage de cette possibilité et éliminer les candidats qui ne produisent pas un dossier de candidature complet.

## 9 JUGEMENT DES OFFRE

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

### 9.1 Pour le LOT 1 : fourniture et livraison de plaquettes bois-décheté d'origine forestière, bocagère et agricole

| <i>Libellé</i>                               | <i>%</i> |
|----------------------------------------------|----------|
| 1- Prix des prestations                      | 40       |
| 2- Valeur technique des prestations          | 30       |
| 3- Performance en matière de gestion durable | 30       |

#### 9.1.1 Critère quantitatif financier : Prix des prestations

Les offres seront comparées sur la base des prix unitaires TTC du bordereau des prix fourni par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 = 10 x (prix de l'offre la plus basse/prix de l'offre examinée)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### 9.1.2 Critère qualitatif : Valeur technique des prestations

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse technique du candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, décomposée comme suit :

- Protocole de garantie de la qualité du bois : Caractéristiques techniques du combustible proposé : (4/10),
- Moyens affectés à l'exécution du marché : Conditions et délais de livraison, moyens mobilisés, stock de sécurité : (3/10),
- Références (3/10).

#### 9.1.3 Critère qualitatif : Performance en matière de gestion durable (conditions de production et de commercialisation)

Ce critère concerne les garanties apportées à la gestion durable et respectueuse de l'environnement, des forêts, du bocage ou des exploitations dont est issu le combustible proposé, ainsi que le circuit d'approvisionnement, de la production jusqu'à la livraison. Le nombre d'intermédiaire entre le lieu principal de production de la ressource et la livraison au centre aquatique devra être détaillé via un tableau de distance entre le gisement, le lieu de stockage et le lieu de livraison.

Le candidat pourra présenter les chartes de gestion durable, de labellisation et/ou de certifications dont il est titulaire et/ou les documents de gestion durable des propriétaires de ressource forestière, bocagère et agricole avec lesquels le candidat a contractualisé.

Ce critère est jugé sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse technique du candidat ou tout document équivalent. La note maximum pour ce critère sera de 10.

## 9.2 Pour le LOT 2 : fourniture et livraison de bois type granulé

| Libellé                                                    | %  |
|------------------------------------------------------------|----|
| 1- Prix des prestations                                    | 50 |
| 2- Valeur technique des prestations                        | 40 |
| 3- démarche environnementale « certifiée » de l'entreprise | 10 |

### 9.2.1 Critère quantitatif financier : Prix des prestations

Les offres seront comparées sur la base des prix unitaires du bordereau des prix fourni par le candidat.

Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 =  $10 \times (\text{prix de l'offre la plus basse} / \text{prix de l'offre examinée})$

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le sous-détail d'un prix ou dans la proposition financière figurant dans l'offre d'un candidat, elles seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Toutefois si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 9.2.2 Critère qualitatif : Valeur technique des prestations

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des éléments fournis dans le cadre de réponse technique du candidat.

La note maximum pour ce critère sera de 10, décomposée comme suit :

Qualité du bois proposé (5/10),

Conditions et délais de livraison, moyens mobilisés, stock de sécurité (2.5/10),

Références (2.5/10).

### 9.2.3 Critère qualitatif : Valeur technique des prestations : démarche environnementale « certifiée » de l'entreprise

La note maximum pour ce critère sera de 10.

Fourniture d'un justificatif en cours de validité attestant d'une démarche environnementale de l'entreprise : 10/10

## 9.2 Note finale pour la sélection

Les notes obtenues pour chaque critère seront pondérées par le coefficient des tableaux de pondération ci-dessus.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Pour le lot 1

**Note finale = note critère n°1 x 40% + note critère n°2 x 30% + note critère n°3 x 30%**

Pour le lot 2

**Note finale = note critère n°1 x 80% + note critère n°2 x 20% + note critère n°3 x 10%**

La communauté de Communes du Pays de Lumbres se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres se réserve le droit de négocier les propositions avec les trois candidats les mieux classés. Cependant, il pourra attribuer le marché sur la base des seules offres initiales. Les modalités pratiques de la négociation seront précisées dans le courriel d'invitation à négocier. Les candidats devront alors répondre dans les conditions de forme et de délai fixées par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Les offres retenues sont les offres classées première, deuxième et troisième. Sous réserve que le nombre d'offres reconnues acceptables et régulières soit suffisant.

### 9.3 Suites données à la consultation

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

Les deux offres les mieux classées sur chacun des lots seront donc retenues à titre provisoire en attendant que les candidats produisent les certificats des articles R.2143-6 à 10 du code de la commande publique, dans le délai maximum imparti de **7 jours**.

Aussi, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres peut, à tout moment, abandonner la procédure, sous la forme d'une déclaration sans suite.

## 10 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Les candidats qui désirent obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier de consultation, doivent exprimer leur demande via la plateforme des achats <https://www.cd62.fr/couverture-sociale-marches-publics/marches-publics/plateforme-marches-publics>

Pour les renseignements d'ordre administratif :

- Correspondante administrative :  
Mme Charlotte TURPIN  
Courriel : [charlotte.turpin@ccplumbres.fr](mailto:charlotte.turpin@ccplumbres.fr)

## 11 CONTENTIEUX

---

En cas de litige, le tribunal territorialement compétent auprès duquel de plus amples renseignements relativement aux voies de recours peuvent être demandées est le Tribunal administratif de Lille– 5 rue Geoffroy Saint hilaire – CS62039– 59014 LILLE Cedex – Tél. 03.59.54.23.42– Fax. 03.59.54.24.45 – Courriel : greffe.ta- lille@juradm.fr